

27/3/1978

Ref. : Lettre → Minédu
N° 979/12-30
du 25 avril 1978

! COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION !
! INTERMINISTERIELLE AU SUJET DU PROGRAMME !
! D'INTERVENTION DE L'AGECOOP AU RWANDA !
! (DU 27/03/1978 AU 4/04/1978). !

Le séjour au Rwanda de Mr RAUS Fonctionnaire au sein de l'AGECOOP avait été annoncé par la lettre n°07.22/13.15 du 16 mars 1978 de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, adressée au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage. En même temps que cette lettre transmettait les photocopies de la lettre n°809/SGA/DEV/D/78 du 1 mars 1978 et du tél.n°079 du 6 mars 1978 émanant du Secrétaire Général de l'AGECOOP, elle demandait au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de préparer le séjour de Mr RAUS et de coordonner les travaux relatifs à sa mission.

La mission de Mr RAUS avait pour objet: l'Exploration des possibilités de réalisation par l'Agence, d'un projet d'Aménagement de Zones Rurales. Le cadre technique (étude préalable, encadrement technique de réalisation, suivi et intégration dans un plan de développement) serait celui des projets convergents de "L'INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE", l'Agence Intervenant dans un créneau propre d'actions de sensibilisation, d'animation, d'aménagement et de Vulgarisation de techniques d'élevage, s'adressant à la jeunesse Rwandaise et aux populations rurales auxquelles sont destinées les réalisations.

Du fait que le Projet "Intensification de l'Agriculture" est tout jeune (6 mois) et par conséquent ne possède pas encore de structures d'accueil; aussi l'expérience que propose l'agence n'étant pas encore tentée dans notre pays, la Commission de travail a eu du mal à retenir la Préfecture de GIKONGORO (siège du Projet Intensification de l'Agriculture) comme lieu d'accueil et elle est également arrivée à cette conclusion que c'est plutôt le Ministère de la Jeunesse qui devrait coordonner le Programme proposé par l'AGECOOP; le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage comme les autres départements ministériels concernés par la question servirait uniquement d'appui.

.../...

I - EMPLOI DU TEMPS.

Lundi 27/03/1978 : Arrivée de Mr RAUS

Mardi 28/03/1978 : Première Réunion de la Commission Interministérielle.

Jeudi 30/03/1978 : Visite de la Préfecture de GIKONGORO

Lundi 03/04/1978 : Deuxième Réunion de la Commission Interministérielle.

II - PARTICIPATION

MINAFET : RWAKAZINA Jean Baptiste ;

MINEDUC : MANIRAGABA BALIBUTSA et KALIMBA Aloys ;

MINASOCCOOP : NZAMWITA Aloys ;

MININTER : NGARUWENIMANA Frodouald et AYIMISIGIRA J. Baptiste ;

✓ MINIJEUNESSE : KANYARUSHOKI Claver

MINAGRI : NEZEHOSE J. Bosco

KAREKEZI Célestin

III - REUNION DU 27/03/1978.

Cette réunion a eu lieu dans la salle des réunions du Ministère des Finances et de l'Economie à 9 h du matin sous la présidence de Mr NEZEHOSE J. Bosco, Directeur de la Vulgarisation agricole au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Elle avait pour objet de prendre contact avec le programme de l'AGECCOOP ainsi que d'examiner les modalités de son application au RWANDA.

Après un mot d'introduction de Mr NEZEHOSE, la parole

donnée à Mr RAUS :

Se référant au cas du SAHEL VERT, Mr RAUS précise que la philosophie de l'AGECCOOP est de faire participer la population et la jeunesse aux actions de développement au moyen de la sensibilisation. Il signale que ceci ne peut se réaliser que dans le cadre d'un projet déjà opérationnel. C'est pourquoi le Projet Intensification de l'agriculture a été choisi dans le cas du RWANDA.

Au cas où le programme AGECCOOP serait accepté, le projet Intensification de l'Agriculture prendrait à sa charge le côté technique tandis que l'AGECCOOP se chargerait de l'encadrement la sensibilisation et l'animation.

Il indique que pour l'année 1978 il est prévu 625.000 F.F. dont :

- 40.000 F.F. pour l'organisation (missions)
- 400.000 F.F. pour la Réalisation
- 50.000 F.F. pour l'éducation sanitaire et le matériel didactique
- 135.000 F.F. pour la Vulgarisation du petit élevage.

Tandis que pour l'année 1979, il est prévu 420.000 F.F.; le programme pouvant se poursuivre jusqu'au delà de l'année 1980 selon les résultats des étapes précédentes.

Il précise en outre que les étapes à entreprendre sont :

- (1) La mise sur pied d'un Comité National d'organisation.
- (2) Déterminer les tâches qui reviennent à chaque ministère.
- (3) Budgeter les opérations.
- (4) Envisager 2 autres missions de la part de l'AGECOOP.

Après l'exposé de Mr RAUS, le président de la réunion propose aux participants, la procédure de travail suivante :

- (1) Demander des éclaircissements sur l'exposé
- (2) Discuter du programme proposé, chaque délégué sera appelé à donner son point de vue quant en ce qui concerne son département.
- (3) Mettre au point le programme, d'emploi du temps durant le séjour de Mr RAUS.

1. Eclaircissements : Ce point se passe de commentaire.

2. Discussion sur le programme :

Prenant la parole le premier, le délégué du Ministère de la Jeunesse indique que pour ce qui concerne son département, il aimerait que l'AGECOOP, intervienne dans l'organisation des chantiers pour les jeunes des G.S.E. (Groupements Sociaux Economiques) ainsi qu'à l'assistance des centres de Formation des jeunes.

Pour ce qui concerne les Ministères de la Jeunesse - Intérieur et Agriculture l'avis a été unanime, c'est à dire que l'AGECOOP contribuerait à mettre en place quelques C.C.F.P. (Centre de Développement et Communaux/ de Formation Permanente).

.../...

- 4 -

Cet avis est accepté mais Mr RAUS précise que de toute façon cette contribution ne pourrait se limiter qu'à l'organisation et à l'encadrement des jeunes ou des adultes ainsi qu'à leur animation; les moyens techniques étant réservés au Projet Intensification de l'Agriculture. Même si construction des C.C.D.F.P. y avait l'AGECOOP n'interviendrait que dans le paiement de la M.O.

On a dès lors conclu qu'en définitive l'AGECOOP était plus intéressée par l'organisation et l'animation des jeunes que par des programmes foncièrement techniques.

3. Emploi du temps.

Après ces discussions, les participants ont arrêté le calendrier des travaux à suivre tel que le jeudi 30/3/1978 on ferait une visite à GIKONGORO tandis qu'une réunion de synthèse aurait lieu avant le départ de Mr RAUS qui est programmé pour mardi 04/04/1978.

IV - VISITE A GIKONGORO (le 30/3/1978).

Le but de la visite à GIKONGORO était de constater dans le concret les possibilités d'accueil qui s'y trouvent. Il fallait rencontrer le Préfet et les responsables du Projet Intensification de l'Agriculture.

Occupés à un autre programme plus impérieux les responsables du Projet Intensification n'ont pas pu s'adjoindre au Préfet. Nous les avons rencontrés à part. Après échange de vue, ils nous ont témoigné que pour eux il n'y a pas d'inconvénient à ce que le projet Intensification de l'Agriculture constitue le pivot du programme de l'AGECOOP. Le projet apporterait les moyens matériels tandis que l'AGECOOP conserverait le côté animation.

Rencontrant le Préfet de GIKONGORO nous sommes arrivés à cette conclusion que : il voudrait mieux orienter l'intervention de l'AGECOOP dans le sens de la construction des C.C.D.F.P. Mais comme il faut y intéresser les jeunes, une étude reste à faire de la part du Ministère de la Jeunesse, étude devant déterminer le nombre de chantiers à réaliser en une fois - le délai qu'il faut y consacrer

- le coût de chaque centre
- la catégorie des jeunes qu'il faut considérer
- le logement.

Ceci nous a permis de constater qu'il était trop hasardeux d'envisager le projet pour le mois d'Août prochain. Il faut laisser suffisamment de temps au Ministère de la Jeunesse pour réfléchir et élaborer le programme en détail. Il a été convenu que le le projet s'exécutera au mois de novembre ou décembre 1978.

.../...

V - REUNION DU LUNDI 3/04/1978.

Au cours de cette réunion, on a passé en revue les discussions que l'on avait eues avec le Préfet de GIKONGORO en date du 30/3/1978. On est surtout revenu sur les questions relatives à :

- la mobilisation des jeunes concernés
- le genre d'activité à engager
- le cadre qu'il faut
- l'infrastructure d'accueil
- l'époque de réalisation.

En ce qui concerne l'occupation, trois propositions ont été retenues :

- 1) Aménagement de nouvelles terres de culture (terrassements)
- 2) Construction de quelques C.C.D.F.P.
- 3) Etablissement d'une infrastructure pour le petit élevage lesquelles infrastructures reviendraient aux jeunes de la région ayant participé aux activités du chantier.

Cependant il faut remarquer que les trois opérations seront conjointement exécutées.

Un comité d'organisation est proposé. Il est constitué de

1. Ministère de l'Education Nationale (Correspondant Permanent de l'Agence)
2. Ministère de la Jeunesse (Tutelle du Projet: Présidence)
3. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Action sur terrain)
4. Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif.

Après l'étude du Ministère de la Jeunesse, le Comité sera appelé à se rendre sur le terrain en vue d'examiner les possibilités d'implantation.

L'étude finale sera transmise à l'AGECOOP avant la prochaine mission de l'expert qui aura lieu au mois de juin prochain.

Kigali, le 18 Avril 1978.

Le Rapporteur

KANYARUSHOKI Claver en mission

p.o; Aloys KALIMBA

